

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



SEANCE DU 18.06.2019

Présidence Mme Amandine Lohri, présidente

En ce deuxième conseil de l'année, la présidente salue :

Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Monsieur Chollet notre boursier, le public et la presse

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : Alexander Irina
André Arnaud
Baumgartner Jonas
Christinet Jérôme
De Garrini Yves
Eichenberger Loïc
Gallay Michel
Graber Anny
Graber Vincent
Greppin Maurice
Guichard Maria
Magenat Benjamin
Rey Jean-Michel
Troska Lauren
Uldry Pascal

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

Membre non-excuse : Pochelon Jocelyn

33 membres présents
2 membres non excusés

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 49
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 26
Le nombre de conseillers présents est de 33
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 32

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 20h06

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

La présidente n'ayant reçu aucune demande de modification, elle ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour.

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE :

D'approuver l'ordre du jour :

Approuvé

par :

**31 voix pour
1 abstention**

Point n° 1 de l'ordre du jour

▪ **Approbation du PV du 19 mars 2019**

La présidente n'ayant reçu aucune demande de modification/ a reçu une demande de modification.
elle passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

D'approuver le PV du 19 décembre 2019

Approuvé

par :

**28 voix pour
0 voix contre
4 abstentions**

-
-

Point n° 2 de l'ordre du jour

▪ **Communications du bureau, lecture de la correspondance**

La présidente informe que le bureau n'a ni communication, ni reçu de courrier, elle passe la parole à la municipalité

▪ **Information de la municipalité (sans discussion, ni vote)**

M. Pierre Graber, syndic

Après avoir souhaité la bienvenue aux conseillers, au boursier, à la presse et au public, il commence sa présentation

Ecole

Comme on peut le voir, les échafaudages ont été enlevés. La pose des fenêtres, des stores, du chauffage au sol, de la chape et des plafonds phoniques est également terminée.

Nous avons 15 jours pour la pose des portes et meubles d'intérieurs, la pose des revêtements phonique des parois dans les couloirs et les aménagements extérieurs. L'école sera inaugurée le samedi 30 novembre et toute la population sera invitée. Nous souhaitons que les enfants soient déjà habitués à cette école, afin qu'ils participent activement à cette inauguration.

Le planning pour cet été :

- 4 juillet fin de l'année scolaire,
- 31 juillet fin des aménagements extérieurs,
- 12 août déménagement des enseignants,
- 26 août rentrée scolaire,
- 30 novembre inauguration.

M. Laurent Mathez, municipal

Aménagement du cheminement piétonnier le long de la Rte d'Arzier

M. Mathez présente plusieurs photos montrant l'évolution des travaux, notamment les trottoirs et leur goudronnage et le rétrécissement de la chaussée. Il explique qu'une ligne électrique de 20'000 volts a été découverte vers les Clairvaux, ce qui a donné passablement de soucis, mais la Romande Energie a fait le nécessaire pour l'enterrer à ses frais.

Il ne manque que les bornes délimitant les parcelles pour arriver au bout de ce projet.

Travaux divers

On trouve plusieurs tranchées à travers le village. Des travaux ont été fait sur la Rte d'Arzier, à l'Avenue de la Gare, sur la Place de la Gare, sur la montée de Basse-Ruche, entre autres. Cela a généré du bruit, mais c'était nécessaire.

M. Dominique Gafner, municipal

Préavis 03/2019

Lors du conseil du 19 mars, vous avez accepté un préavis pour la mise en conformité du bassin versant du Vallon. Les offres sont rentrées. La difficulté dans le choix, réside dans le fait que par ex. pour le génie civil, nous avons jusqu'à 30 % d'écart dans les offres. L'entreprise sélectionnée est Camandona, elle remplissait tous les critères et était la meilleure marché.

L'installation du chantier démarra la semaine prochaine. Le premier tronçon concerne Jean-Jacques Rousseau (I-H). Nous allons profiter des vacances pour ouvrir la cour. A fin juillet la conduite sera installée, les branchements et les raccordements seront faits. La station de relevage des eaux usées sera aussi installée avec de nouveaux systèmes de filtration des eaux de pluies, pour infiltrer l'eau la plus claire possible dans le terrain, puisque nous nous trouvons en zones S2 et S3.

Après une pose pour les entreprises à fin juillet, le chantier reprendra à mi-août pour la 2ème partie « Crévatzévaux ». Elle permettra de mettre une conduite d'eaux usées complètement étanche et permettra de supprimer le déversoir d'orages qui, en cas de fortes pluies, laissait partir passablement d'eaux usées dans la nature. La route sera bloquée, afin de permettre un maximum de sécurité pour les enfants. Les travaux n'ont pas démarré plus tôt en raison du week-end de la Rétro-Moto Internationale.

Mme Françoise Samuel, municipale

Manifestations passées

- La Rétro-Moto Internationale du week-end passé : malgré le temps catastrophique annoncé, les courses ont pu se faire avant la tempête et tout s'est bien déroulé

Manifestations à venir

- 23 juin : vide grenier devant la place de la Gare, il reste encore des places
- 29 juin : les mamans bénévoles organisent une fête de promotions pour la fin de l'école
- 1^{er} août : dès le matin les Z'Amis de St-Cergue organise un petit-déjeuner/brunch, ainsi que le repas principal. Nous espérons que vous serez nombreux
- 17 août : fête de la mi-été qui pourra profiter de la tente du 1^{er} août
- 18 août : passage de la course VTT de la Barillette
- 24-25 août : journée découverte du gruyère à l'alpage de la Baronne dès 11h
- 31 août : fête des pompiers dans le cadre des portes ouvertes, avec diverses activités notamment pour les enfants et ce jusqu'au soir
- 17 septembre : portes ouvertes de l'association V'allons Danser
- 20 septembre : passage de la LG Trail, avec point de départ de la demi-course à St-Cergue dès 8 h avec montée du Corps de Garde en courant
- 28 septembre : la désalpe
- 12-13 octobre : les 48 h de la raisinée

Accueil de jour des enfants de 1P à 6P

Jusqu'à présent, les enfants allaient à l'UAPE le matin, l'après-midi et jusqu'en fin de journée.

Le midi, ils allaient à la cantine, qui était gérée par d'autres personnes et dont l'inscription et la facturation étaient séparées.

Dès la rentrée, l'accueil de midi est intégré dans l'UAPE. Ce changement est en accord avec l'AISGE. Ce changement se fera en même temps à Trélex et Givrins. Genolier n'a pas les petites classes et Arzier, par manque de place, a rajouté l'accueil de midi séparé de l'UAPE. Cela aura pour conséquences positives, l'encadrement unifié pour toute la journée, selon les normes de l'OAJE (office de l'accueil de jour des enfants), barème de tarification en fonction des revenus de la famille, ce qui socialement est plus juste, subsides de la FAJE, plus de personnel qualifié et enfin un seul lieu d'accueil. L'UAPE peut accueillir 36 enfants et pour le midi, nous pourrions également avoir 24 places supplémentaires dans la salle des sociétés. Les petits resteront sur place à l'école et seront séparé des grands.

M. Paul Ménard, municipal

La 5G

Il y a sur le territoire de St-Cergue des antennes de 2G, 3G, 4G et 5G. L'antenne de la 5 G est installée, mais n'est pas en fonction. Pourquoi toutes ces antennes ? Pour que les utilisateurs puissent utiliser leur portable.

En ce qui concerne le cadre légal, en lisant les journaux on a l'impression que c'est la jungle. Tout ce qui concerne le rayonnement non ionisant est régi par l'ordonnance sur la protection du rayonnement non ionisant (ORNI). Les articles 4 et 5 définissent les limitations préventives, complémentaires et plus sévères des émissions.

Qui contrôle, qui autorise ? Il y a non seulement l'Office Fédéral de la Communication, l'Office Fédéral de l'Environnement pour la mise en place des antennes et les autorisations d'installation, qui s'assure que les émissions ne dépassent pas les limites autorisées, mais également l'Office Fédéral de la Santé Publique, le Conseil Fédéral et les Offices Cantonaux de la Protection de l'Environnement.

L'Office Fédéral d'Environnement a mis en place un groupe de recherche BENERIS, composé de scientifiques et chargé d'évaluer les études portant sur la santé des rayonnements ionisants. Personne de l'Office Fédéral de la Communication ne fait partie de ce groupe de recherche.

La commune ne peut pas interdire les antennes, du moment qu'elles respectent la réglementation. Le seul niveau d'intervention que nous pourrions avoir est sur l'impact visuel sur des sites.

La présidente remercie la municipalité pour ces informations et passe au point 3 de l'ordre du jour

▪ **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Nomination du bureau

Election du président

La présidente ouvre la discussion. Elle explique qu'il s'agit d'un poste intéressant permettant de découvrir les coulisses du conseil communal, établir des liens avec la municipalité. La charge de travail n'est pas importante, mais il y a des échéances à respecter. On peut compter sur la secrétaire du conseil qui fait un travail remarquable.

Si personne ne se présente ou présente quelqu'un, cela sera repris lors du prochain conseil, qui sera mené par le vice-président et en accord avec la préfecture.

Si d'ici là, vous avez des questions, vous pouvez recontacter la présidente qui pourra donner plus de détails sur le poste.

Aucune proposition n'ayant été faite, l'élection du/de la président/e est reporté au conseil du 8 octobre.

La présidente clôt la discussion et passe à l'élection du/de la vice-président/e

Election du/de la vice-président/e

La présidente ouvre la discussion en précisant que M. Jean-Michel Rey se représente.

Aucune autre proposition n'étant faite, **M. Jean-Michel Rey est élu tacitement.**

Election du vice-secrétaire

La présidente ouvre la discussion. Ce poste n'a pas une grande charge de travail, si ce n'est la participation lors de scrutins et le remplacement de la secrétaire en cas d'absence, ce qui n'a pas encore arrivé. Il peut compter aussi bien sur le soutien de l'ensemble du bureau et de l'administration communale et c'est un bon début pour intégrer le bureau.

Aucune proposition n'étant faite, elle clôt la discussion et cette élection sera également reportée au prochain conseil.

Election des scrutateurs

Mmes Chatelain et Jelk se représentent. Aucune autre proposition n'étant faite, **elles sont élues tacitement.**

Election des scrutateurs suppléants

Mmes Petermandl et Odermatt se représentent. Aucune autre proposition n'étant faite, **elles sont élues tacitement.**

Le bureau du conseil pour l'année 2019-2020 est composé comme suit :

Président/e :	vacant
Vice-président :	Monsieur Jean-Michel Rey
Secrétaire :	Madame Maria-José HAUTIER
Vice-secrétaire :	vacant
Scrutatrices :	Madame Murielle JELK et Madame Lucette CHATELAIN
Scrutatrices suppléantes :	Madame Colette PETERMANDL et Madame Maryclaude ODERMATT

La présidente remercie le conseil pour la confiance témoignée à l'ensemble du bureau.

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Préavis N° 07/2019 – comptes de l'exercice 2018 et son rapport de gestion

La présidente donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal

Nous avons prévu un surplus budgétaire, mais nous avons eu un élément important qui a changé la donne, ce sont les revenus fiscaux. Nous avons reçu en février l'information qu'il y avait un important manque à gagner.

L'autre élément « clé » des comptes est la marge d'autofinancement qui est toujours très insuffisante par rapport aux besoins en investissements que nous avons aujourd'hui à la commune.

La valeur du point d'impôt est en chute libre, en raison des corrections importantes effectuées par le fisc sur les personnes physiques et les entreprises. L'effet positif apparaîtra en 2020 avec la facture de la péréquation.

Les investissements sont importants, env. 3 mio pour 2018. En 2019, ces investissements se poursuivent, comme le séparatif des eaux usées.

La population primaire s'élève à 2583 habitant à fin décembre. Cette année, la croissance est d'un peu moins que 3%, le maximum autorisé par les directives cantonales est de 1.7% par rapport à la population de 2016.

Présentation et explications par M. Ménard des différents tableaux se trouvant dans le dossier des comptes 2018.

La présidente remercie M. Ménard et donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Maillefer, commission de gestion

Nous avons reçu un mail de la part de M. Beux, que je remercie, qui a relevé une erreur à la page 4 du rapport au paragraphe 5.3., première ligne. Il s'agit du compte 310.3180.00 et non 310.3191.000. Le rapport de gestion va être corrigé et signé dans ce sens.

Nous remercions tous les membres de la municipalité, ainsi que le boursier M. Chollet pour leurs disponibilités.

Il y a deux nouveautés par rapport aux années précédentes. Fin 2018 correspond à la « mi législature », nous avons posé la question à la municipalité sur le bilan et les activités à venir pour la fin de la législature. Et d'autre part, l'état des lieux des préavis votés en 2018 pour une meilleure visibilité sur toute l'année et de leur situation actuelle.

Les frais de d'accueil de jour sont toujours en augmentation. Il y a plus d'enfants, plus d'heure par enfant, plus de frais au niveau du RAT, nous réitérons le vœux no 5 du rapport précédent, à savoir qu'une attention particulière soit portée sur les coûts de l'accueil de jour, ainsi que sur ceux de l'AISGE. L'année dernière nous avons eu une suggestion de réflexion par la commission des finances sur la prise en compte du point d'impôt pour le calcul ces différents frais. Il serait intéressant de poursuivre ces réflexions.

Les investissements sont importants et continueront de l'être à l'avenir. Nous émettons le vœu que cette politique d'investissement se poursuive, tout en maîtrisant les coûts et en ne mettant pas en danger les finances communales.

La convention signée en 2016 avec TéléDôle SA a été faite dans l'urgence. Elle arrive à terme à la fin de la saison 2019-2020. Nous souhaiterions que la municipalité approche TéléDôle SA pour élaborer une nouvelle convention plus claire et sans ambiguïté et que la municipalité s'entoure pour cela de représentants liés aux activités hivernales.

La présidente remercie Mme Maillefer et ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Ouverture de la discussion sur le chapitre **1. Administration générale**

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **2. Finance**

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **3. Domaines et bâtiments**

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **4. Travaux**

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **5. Instruction publique et cultes**

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **6. Police et contrôle des habitants**

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **7. Sécurité sociale**

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **8. Services industriels**

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre la discussion sur la gestion par la municipalité en 2018

La présidente donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux

J'ai entendu beaucoup de choses sur les faits et où on en est, mais je n'ai pas entendu de discussion sur ce que nous allons faire par la suite et ce que nous mettons en œuvre à long terme pour changer la situation. Je trouve indispensable que nous investissions, nous avons encore beaucoup de choses en cours et à faire, mais nous devons trouver l'argent pour le faire. Que mettons-nous en priorité et comment fait-on pour combler une partie des « trous » ?

La présidente remercie M. Beux et donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal

Je comprends le sens de la question, mais nous parlons aujourd'hui des comptes qui sont passés. Le budget fera l'objet d'un préavis en octobre.

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion sur la gestion par la municipalité en 2018 et passe au vote

Préavis N° 07/2019 – comptes 2018 et son rapport de gestion

- **Vu le préavis de la municipalité sur la gestion et les comptes 2018**
- **Vu le rapport de la fiduciaire Audict du 5 avril 2019 sur les comptes 2018**
- **Ouï le rapport de la commission de gestion**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2018 tels que présentés,

de donner décharge à la municipalité et au boursier pour sa gestion 2018

de libérer la commission de gestion du mandat qui lui a été confiée pour la gestion en 2018

▪ **Accepté à l'unanimité** Par : **32 voix pour**

▪ **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Préavis N° 08/2019 – Demande de crédit de CHF 160'000.- pour la réfection de la toiture du chalet d'alpage de la Prangine et pour la transformation de la salle de traite du chalet de la Cuvaloup de Saint-Cergue

M. Mathez, municipal

Ce préavis concerne principalement les travaux de réfection de la toiture du chalet de la Prangine. Ils sont vraiment urgents. Il y a plusieurs années que nous bricolons des réparations, mais là nous n'avons plus le choix.

La commission des finances ne souhaitant pas prendre la parole, la présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 08/2019 - Demande de crédit de CHF 160'000.- pour la réfection de la toiture du chalet d'alpage de la Prangine et pour la transformation de la salle de traite du chalet de la Cuvaloup de Saint-Cergue

- **Vu le préavis de la municipalité N° 08/2019**
- **Oùï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la demande de crédit de CHF 160'000.- pour la réfection de la toiture du chalet d'alpage de la Prangine et pour la transformation de la salle de traite du chalet de la Cuvaloup de Saint-Cergue,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 160'000.- TTC,

de financer cet investissement par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans, par le fond de réserve compte no 9282.01

▪ **Accepté à l'unanimité** Par : **32 voix pour**

▪ **Point n° 6 de l'ordre du jour**

Préavis N° 09/2019 – Remplacement du véhicule LADOG 1250 T par un véhicule neuf, équipé d'un agrégat fraise, d'un montant de CHF 190'000.-

La municipalité et la commission des finances ne souhaitant pas prendre la parole, la présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 09/2019 - Remplacement du véhicule LADOG 1250 T par un véhicule neuf, équipé d'un agrégat fraise, d'un montant de CHF 190'000.-

- **Vu le préavis de la municipalité N° 09/2019**
- **Oùï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la demande de crédit de CHF 190'000.- TTC pour changer le véhicule LADOG 1250 T par un véhicule neuf, équipé d'un agrégat fraise,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 190'000.- TTC,

de financer cet investissement par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans, par prélèvement au fond de réserve « amortissements-investissements futurs », compte de bilan no 9282.01

▪ Accepté	Par :	28 voix pour
▪		0 voix contre
▪		4 abstentions

▪ **Point n° 7 de l'ordre du jour**

Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales

La présidente donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Maillefer, déléguée à l'APEC (association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte)

La commune de St-Cergue est représentée par Mme Françoise Samuel et M. Dominique Gafner pour la municipalité et Mme Amandine Lohri et moi-même pour le conseil communal.

Il y a 21 communes qui sont représentée à l'APEC. Son but est l'épuration des eaux de ses 21 communes membres. Les enjeux principaux étant de maintenir la qualité de l'épuration, malgré des installations vieillissantes et sous-dimensionnées, et la construction d'une nouvelle STEP prévue au Lavasson à Gland.

Lors de la dernière séance du 2 mai il a été accepté que l'APEC soit le maître d'œuvre pour la construction de cette STEP, et que le comité soit mandaté pour négocier l'adhésion à l'APEC des communes n'en faisant pas partie (Nyon, Gingins, Chésèrex, Prangins).

Nous avons la chance d'avoir M. Dominique Gafner qui est un professionnel et nous explique avant chaque séance, les enjeux et nous permet de prendre les bonnes décisions.

Les préavis se trouvent sur le site de l'APEC et peuvent être consultés.

La présidente remercie Mme Maillefer et donne la parole à Mme Maria-José Hautier

Mme Hautier, déléguée à l'AISGE (Association intercommunale scolaire de Genolier et environs)

M. Paul Ménard siège au CODIR et Mme Françoise Samuel est déléguée pour la municipalité. Mmes Catherine Deluz et Maria-José Hautier et MM. Laurent Mathez et Gilles Tirvaudey siègent au conseil intercommunal.

L'AISGE fonctionne comme le conseil communal, des commissions sont nommées et toutes les communes sont toujours représentées. Des préavis sont soumis aux conseillers, comme les comptes et le budget. Les autres concernent des dépenses liées à la bonne marche de l'école, tel que le dernier préavis voté destiné à l'équipement de 15 classes en systèmes interactifs, selon la volonté du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

Autre sujet important, la construction du collège du Bix à Arzier-Le Muids. Il a toujours généré beaucoup de discussions au sein du conseil intercommunal, contrairement à

la construction de l'école de St-Cergue qui est toujours passée comme une évidence, y compris lors de la dernière séance durant laquelle M. Ménard a annoncé le « non rachat » par l'ASIGE et qui n'a suscité aucune réaction.

Nous remercions Mme Samuel et M. Ménard qui donne régulièrement des informations sur ce qui se passe à l'ASIGE.

La présidente remercie Mme Hautier et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Odermatt, délégué au conseil intercommunal de Région de Nyon

M. Pierre Graber siège au CODIR, M. Dominique Gafner est le délégué de la municipalité. M. Jonas Baumgartner et moi-même sommes délégués au conseil intercommunal de Région de Nyon.

Lors de notre dernière séance du 2 mai, nous avons approuvé principalement les préavis suivants :

- o L'extension de l'usine à gaz
- o Le soutien à la réalisation de la Maison des vins de La Côte à Mont-sur-Rolle
- o La réalisation d'aménagements cyclables dans la commune de Perroy.

Ces investissements portaient sur CHF 1,4 mio qui seront financés par le DISREN (dispositif d'investissements solidaires de la région de Nyon).

Le DISREN fonctionne sur la base du cercle porteur et du cercle solidaire. Lorsque St-Cergue se trouve dans le cercle solidaire, la limite maximale de dépenses annuelles ne peut dépasser 1 point d'impôt. Lorsque nous sommes dans le cercle porteur, la municipalité a toujours présenté un préavis pour discussion et approbation par note conseil, comme pour les investissements pour TéléDôle SA et le parking de La Givrine. Les préavis présentés lors de notre prochaine séance seront :

- o Les comptes 2018. Le total des charges et dépenses s'élèvent à env. 9 mio et le poste le plus important concerne les dépenses pour le personnel
- o Participation du fonds de transport public au renforcement de l'offre nocturne des transports dans le district
- o Les mesures de promotions pour la mobilité

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de préavis concerne le dicastère des transports publics et de la mobilité. C'est celui qui fonctionne le mieux, notamment grâce à notre syndic M. Graber que je remercie au passage pour tout son énorme travail, d'autant que c'est le dicastère le plus lourd. D'autres dicastères ont du potentiel d'amélioration.

Je souhaite vous rendre attentifs à différents documents que la Région de Nyon a édités :

- o Tout d'abord un résumé des propositions de mise en œuvre (regiondenyon.ch/forum) qui regroupe différentes pistes de travail pour la Région de Nyon, ainsi que la collaboration entre les communes et Région de Nyon.
- o Rapport annuel 2018 (regiondenyon.ch/rapport2018) regroupe la totalité des dicastères avec sur une ou deux pages sur leurs activités en 2018. Juste un chiffre que je voulais mentionner. La fréquentation des transports publics a augmenté de 54 % depuis 2012, joli succès pour la région.
- o Bilan 2018 du programme Transports Publics (regiondenyon.ch/programme-tp) avec informations sur les réseaux et mesures d'aménagement et exploitation entrepris.
- o Chiffres clés du district 2019 (regiondenyon.ch/chiffres-cles) informations sous forme de statistiques sur différents secteurs (tourisme, mobilité, territoire, habitants, etc.)

- o La région a publié un document détaillé et un article de presse (regiondenyon.ch/actualites) concernant les fausses déclarations la concernant diffusées par Prangins à l'occasion de sa sortie du conseil régional, suivi par les 2/3 des conseillers communaux et qui par la suite a donné lieu à un vote populaire, avec un résultat plus serré. A partir de là, on peut se demander si d'autres communes vont suivre l'exemple, telle la commune de Chésereux, mais j'espère qu'il n'y en aura pas d'autres. La mission de Région de Nyon étant la coordination et le financement de projets régionaux en accord entre les communes et la Région.

Un dernier point concernant la révision des statuts, qui doit être approuvée par le 100% des communes. La proposition d'intégrer le DISREN dans les statuts a été acceptée par 90%, mais 5 communes, dont Nyon, sont contre. Pour l'instant, cette révision ne se fera pas, mais reste un objectif du CODIR à moyen terme.

La présidente remercie M. Odermatt et donne la parole à M. Gabriel Galibourg

M. Galibourg, délégué commission du feu

Pour le SDIS, M. Dominique Gafner est le représentant de la municipalité au CODIR et M. Paul Ménard et moi-même sommes délégués.

Dans la plupart des séances, nous discutons du budget et des comptes. Pour donner quelques chiffres, c'est 2,7 mio de revenus (contributions des communes + CHF 700'000.- ECA + CHF 200'000.- facturation d'intervention des pompiers). La part pour St-Cergue se monte à CHF 100'000.- et de CHF 38.- par habitants.

En 2018, il y a eu un nouveau « permanent », les 5 personnes sont toutes basées à Nyon. Un préavis demande une sixième personne, toujours pour Nyon.

Un achat qui nous concerne est celui d'un nouveau véhicule pour St-Cergue. Celui que nous avons a 41 ans de service et sera donc remplacé par un tout terrain d'une valeur de CHF 70'000.-.

Au niveau opérationnel, le SDIS en 2018 c'est un peu plus de 500 interventions, réalisées pour la plupart par le SDIS de Nyon, qui intervient également en France voisine, comme pour l'incendie du château de Divonne. Pour St-Cergue, il y a eu 35 interventions.

Chaque année, la fédération vaudoise des sapeurs-pompiers organise un concours. Cette année, il avait lieu à Chésereux. St-Cergue a présenté une équipe féminine qui a fini première et nous sommes très fiers de leur performance.

La présidente remercie M. Galibourg et donne la parole à Mme Françoise Graber

Mme Graber, déléguée au RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones)

Mme Françoise Samuel et moi-même sommes les déléguées pour St-Cergue.

Les chiffres sont mentionnés dans les comptes et je rejoins le rapport de la commission de gestion qui souligne que la pause de midi va rejoindre l'UAPE. Il faudra être attentif aux coûts de ce que cela va ramener ou pas.

Cette année, nous fêtons les 10 ans de la création du RAT.

La présidente remercie Mme Graber. Elle rappelle qu'il y a encore un représentant à l'Association intercommunale pour l'exploitation d'un Couvert régional à Plaquettes et bois d'énergie (ACP), ainsi qu'un représentant à la Société de Développement et remercie l'ensemble des délégués et représentants pour leur investissement.

▪ **Point n° 8 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. David Ott

M. Ott

Pour compléter l'énumération des manifestations passées présentées par Mme Samuel, il y a eu un tournoi amical au Tennis Club de St-Cergue le 18 mai et un autre aura lieu le 8 septembre. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous renseigner sur le site Web du Tennis Club.

D'autre part, il y a une rumeur concernant l'avenir du site de l'école de Basse-Ruche, qui devrait être transformé en P + Rail pour le NStCM, avec notamment utilisation par les frontaliers. Si tel est le cas, ne vaudrait-il pas mieux les faire parker à La Givrine ?

Et si la rumeur s'avère exacte, ne pourrait-on pas, en contre-proposition, prévoir une nouvelle place de jeux.

La présidente remercie M. Ott et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Il ne s'agit pas d'une rumeur. Nous avons deux parkings à St-Cergue qui sont compatibles avec un P + Rail, celui de La Givrine et celui de l'ancienne école de Basse-Ruche. Je suis responsable pour la mobilité à Région de Nyon. Nous allons finaliser une étude sur les P + Rail et St-Cergue pourra bénéficier d'une subvention de 50 % pour les réaliser et avons 5 ans pour les faire.

Nous avons 6500 frontaliers qui passent tous les jours par le village. Le but étant d'en amener quelques-uns à prendre le NStCM, voire de créer dans le futur une ligne de bus directe entre la frontière et Nyon.

Je pense qu'il est plus utile d'avoir un P + Rail qu'une deuxième place de jeux, celle que nous avons au village est magnifique.

M. Ott

Je trouve bien d'encourager le transport public, mais le site de l'ancienne école de Basse-Ruche va attirer du trafic à travers le village, avec également le passage de la voie de chemins de fer, plutôt que de favoriser le P + Rail de La Givrine où ils seraient plus près de chez eux. Est-ce que nous souhaitons avoir un parking avec un certain nombre de places de parc au sein du village ?

M. Graber, syndic

Le parking comprendra 50 places, sur 6500 frontaliers, je vous laisse faire l'équation. Cela ne représente rien par rapport aux véhicules qui passent chaque jour.

Certains éléments, tel que le projet de refonte de la Gare, répondant aux exigences des normes pour handicapés, avec passage sous voie, ainsi que l'aménagement de la place de la Gare. Ceci va engendrer la suppression de toutes les places de parc devant la gare, ainsi que le long de la route venant du Petit Gourmand et passant devant le temple.

La nécessité de ce P + Rail fait partie d'un ensemble.

M. Ménard, municipal

Un préavis a été adopté lors de la dernière législature concernant l'aménagement de la place de la Gare et de la rue de la Gare, avec éventuellement la mise en place d'un P + Rail. Nous y travaillons depuis de nombreuses années avec le NStCM. Toutes vos préoccupations ont déjà été présentées à la commission d'urbanisme. Dans le plan des investissements, il n'est pas prévu avant 2021. Il y aura un processus de présentation du projet, un processus de consultation publique, un processus d'engagement de la commission d'urbanisme et du conseil communal. Il est possible que ceci ne se fasse pas durant les 2 ans qu'il reste jusqu'à la fin de cette législature.

La présidente remercie M. Ménard et donne la parole à M. Gabriel Galibourg

M. Galibourg

Je voulais vous parler de Lausanne 2020. Il s'agit des jeux olympiques de la jeunesse qui auront lieu du 9 au 22 janvier 2020. Il regroupera des athlètes de 15 à 18 ans et seront répartis sur 8 sites, la plupart autour de Lausanne (Les Diablerets, Leysin, Villars pour le ski alpin, snow board, Chambéry pour le curling, La Vallée de Joux pour le ski de fonds. Plus proche de nous, les Tuffes (France) pour le saut à ski, le biathlon et le combiné nordique et enfin St. Moritz pour le bob, le skeleton et la luge. Si je vous en parle ce soir, c'est qu'une telle organisation demande la participation de bénévoles, et vous pourrez vous y inscrire dès le 23 juin sur le site web de Lausanne 2020.

La présidente remercie M. Galibourg et donne la parole à Mme Maria-José Hautier

Mme Hautier

Concernant la présentation de Mme Samuel pour l'association V'allons Danser, vous recevrez dans vos boîtes aux lettres un flyers qui vous rappellera la soirée « portes ouvertes » du 17 septembre prochain. Je précise que même les messieurs, qui n'aiment pas danser, ont beaucoup de plaisir à venir. Nous pouvons voir dans plusieurs communes des « armoires, cabines téléphoniques » destinées aux livres en libre-service. Nous avons à St-Cergue, une bibliothèque, une brocante et même la déchetterie où nous pouvons prendre des livres, mais je trouverai bien d'avoir quelque chose de semblable. Ça ne doit pas être très cher à mettre en place, en récupérant une armoire à la déchetterie. Peut-être en coordination avec le NStCM qui trouve aussi beaucoup de livres et qui sont jetés après une année. Quel est l'avis de la municipalité à ce sujet ?

La présidente remercie Mme Hautier et donne la parole à M. Laurent Mathez

M. Mathez, municipal

Pour les enfants, il y a un échange de livres devant l'école où ils peuvent prendre et amener des livres. Pour les plus petits, il n'y a encore rien en place. A réfléchir.

Mme Hautier

Merci, mais peut-être aussi pour des livres pour tout public...

La présidente remercie M. Mathez et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Concernant la mobilité, je voulais faire une communication. Nous avons fait avec Mme Samuel une demande afin que les enfants, habitant La Cure, puissent rentrer à midi manger à la maison en train. Cette demande a été prise en compte par la confédération et elle est actuellement en consultation, donc pas définitive.

Ça ne joue pas tout-à-fait avec les horaires d'école, qui devraient être avancés le matin, mais ça leur permettrait de pouvoir rentrer à midi. Cette demande a été mise en priorité 3 sur toutes les demandes de la Région.

Mme Samuel, municipale

Le directeur de l'école est d'accord pour changer les horaires.

La présidente remercie Mme Samuel et M. Graber pour cette information et donne la parole à Mme Marike Dessing

Mme Dessing

Nous avons pu voir des journées de démonstration pour le climat. Nous avons la chance d'être une commune ouverte au tourisme, je propose de créer une commission ad'hoc de l'environnement qui pourrait faire des propositions et voir ce qui pourrait être fait en plus de ce qu'il a actuellement, et de donner des informations, car il n'est pas toujours évident de les trouver et mettre en place des initiatives et de les rapporter. J'avais écrit à la municipalité, avec quelques idées pouvant se faire à toutes saisons et non seulement destinées aux activités liées au ski.

La présidente remercie Mme Dessing pour sa proposition et rappelle qu'une commission ad'hoc pour le tourisme a été créée, par contre l'idée d'une commission ad'hoc concernant le développement durable est envisageable, le futur président le mettra peut-être en place. Elle donne la parole à M. Graber

M. Graber, syndic

Pour la Région de Nyon, nous avons un département « tourisme » dont le but est de faire du tourisme nature. Beaucoup de gens travaillent là-dessus et cela va consister à amener les gens à faire du VTT, de la randonnée, etc. Ils développent des fléchages spécifiques.

Une étude sur le tourisme à St-Cergue va être financée par la Région de Nyon. Ce n'est pas la municipalité qui s'en occupe, mais la Région de Nyon.

La présidente remercie M. Graber pour ces informations et donne la parole à Mme Maria-José Hautier

Mme Hautier

Une dernière remarque pour remercier la présidente pour tout ce qu'elle a fait pour le conseil. Ça a été un plaisir de travailler avec elle. J'ai zappé pour lui faire un gros bouquet de fleurs, mais ce n'est que partie remise, son mandat allant jusqu'au 30 juin.

La présidente remercie Mme Hautier et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Je te remercie également pour tout ce que tu as fait. Je n'avais pas cru toute à l'heure que tu ne te représentais pas, j'ai dû me le faire confirmer. Je trouve dommage, car nous avons eu une excellente collaboration et j'aurais aimé que cela continue. C'est la vie. Je te souhaite beaucoup de succès pour la suite pour ton futur et encore merci pour ce que tu as fait pour la communauté de St-Cergue.

La présidente remercie M. Graber et reçoit les applaudissements chaleureux de l'assemblée.

M. Graber présente une photo de M. Pascal Broulis, grand financier cantonal qui est venu au mois de mai à St-Cergue pour l'assemblée générale des boursiers du canton, organisée par M. Gérald Chollet. Le temps n'a pas permis aux participants de monter au sommet de La Dôle avec le télésiège. Ils sont allés au Fort des Rousses et ont visité les caves avec les meules de Comté. Les participants ont été enchantés de cette journée ainsi que M. Broulis.

La présidente remercie M. Graber. La parole n'étant plus demandée, elle rappelle que **les prochains conseils auront lieu les 8 octobre et 3 décembre prochains.**

La présidente reste à disposition pour toutes questions ou demandes concernant les postes de président et de vice-secrétaire. Elle remercie l'assemblée pour son attention, ainsi que l'ensemble du bureau pour la collaboration dont il a fait preuve. Elle clôt la séance à 21h50

La présidente



Amandine Lohri



La secrétaire



Maria-José Hautier